

## MEDECINE

# Incurable zizanie sur les numéros Inami

La décision du Fédéral sur la répartition Inami n'a

pas apaisé les étudiants en médecine et courroucé

les francophones. La zizanie est complète.

## ● Alain WOLWERTZ

Les étudiants en médecine ont marre, dit le président de la Fédération des Étudiants Francophones (FEF). « *Ce qu'ils veulent c'est pouvoir se concentrer sur leurs études et plus devoir se préoccuper de ce dossier des quotas et des numéros Inami* », explique ainsi Maxime Mori. Qui déplore qu'une fois de plus, la décision de la ministre de la Santé, Maggie De Block, sur la répartition des quotas de numéros Inami entre Flandre et Wallonie-Bruxelles ne solutionne rien.

Pour rappel, jeudi, la ministre fédérale a décidé que les numéros Inami qui seront octroyés aux nouveaux médecins diplômés en 2022 le seront selon une clé de répartition inchangée. Soit 60 % pour la Flandre et 40 % pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour les associations d'étudiants, note le président de la FEF, le débat dépasse de loin l'unique répartition des numéros Inami entre sud et nord du pays. Ce sont les quotas eux-mêmes qu'il faut revoir, dans un contexte où la Wallonie man-

que déjà de médecins et où la Flandre connaîtra pareille pénurie d'ici quelques années.

Brieuc Delanghe, le président de l'Assemblée générale des Étudiants de l'Université de Namur ne dit pas autre chose : « *On aurait évidemment souhaité une répartition plus équitable des numéros Inami, mais la problématique est bien plus large que ces quotas ou la question de l'instauration d'un filtre à l'entrée de 1<sup>er</sup> médecine.* »

Pour les associations d'étudiants, c'est l'analyse même qui prévaut à la détermination des quotas qui doit être revue. Car la réalité de la profession de médecin a changé et de nouveau éléments comme les disparités géographiques, la féminisation de la profession ou encore les temps partiels, doivent être pris en compte. À défaut, Wallonie comme Flandre feront face à une pénurie de médecins qui deviendra insurmontable.

Les associations de médecins, tant le Groupement belge des omnipraticiens (GBO) que l'Association belge des syndicats médicaux, sont sur la même ligne.

« *Je peux comprendre qu'en Flandre, on ne soit pas heureux d'avoir fait des efforts pendant des années alors que du côté francophone, un filtre efficace n'était pas mis en place, explique Paul De Munck du GBO. Mais ce n'est pas ainsi qu'on détermine une politique future.* »

L'Absym, qui dénonce une décision « *tout à fait politique* », dit désormais attendre que le ministre Marcourt mette en place un lissage afin de compenser le phénomène des étudiants dits « surnuméraires ».

« *Il faut aussi décommunautariser ce débat, martèle Maxime Mori. C'est un débat national qui doit déboucher sur une solution convaincante pour les tous les étudiants.* » Aussi bien ceux qui s'inscrivent en deuxième année sans aucune certitude d'obtenir un numéro en fin de cursus que les « reçus-collés », ces étudiants de rreayant réussi leur examen mais qui ne sont pas en ordre utile pour passer en 2<sup>e</sup>. L'invalidation de cet examen-concours par le Conseil d'État les a plongés dans le flou complet et la décision de la ministre de la Santé ne les a en rien éclairé sur leur avenir... ■

## Les partis francophones enragent

La clé de répartition décidée par Maggie De Block, contre l'avis de la commission de planification médicale qui avait proposé une répartition plus favorable aux francophones (43,5 % plutôt que 40 %) a suscité de nombreuses réactions courroucées du côté de l'opposition francophone.

Jean-Claude Marcourt, ministre de l'enseignement supérieur en FWB dit avoir pris acte des conditions imposées par le fédéral, « *Je soumettrai l'idée d'un examen d'entrée à l'ensemble des parties prenantes (universités, étudiants, étudiants en médecine)* ». Il a toutefois regretté que le fédéral ait porté son choix sur un examen plutôt qu'un concours à l'entrée des étu-

des en médecine et accuse le fédéral de vouloir « *manipuler les chiffres des quotas* » de numéros Inami.

Pour le cdH, la députée Catherine Fonck voit dans ce statu quo la preuve que le MR « *a cédé au diktat de la Flandre* », alors que la carence de médecins dans certaines communes de Wallonie et de Bruxelles a été démontrée « *sur base scientifique* ».

Pour le MR, Didier Reynders a répliqué en estimant que cette répartition ne porte pas atteinte aux intérêts des francophones. Soulignant au passage que l'accord n'est encore qu'une proposition qui sera soumise à l'avis du Conseil d'État.

Mais pour DéFI, le parti d'Oli-

vier Maingain, le dossier des numéros Inami est bien l'illustration que la ministre de la Santé s'est inclinée devant la N-VA et que le Premier ministre Charles Michel est resté au balcon. « *Nous assistons une fois de plus à un troc inacceptable au détriment des Francophones, a attaqué la députée Caroline Persoons. Si la Wallonie et Bruxelles connaissent aujourd'hui des pénuries de médecins, c'est parce que les quotas ont été fixés erronément depuis des années à 60/40.* »

Chez Ecolo, Muriel Gerkens fait le même constat et réclame une évaluation de l'offre et de la répartition existante réelle, par bassins de soins, afin d'identifier les besoins non couverts et ainsi organiser efficacement les installations des futurs médecins. ■